

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 10 avril

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Ward et Gadbois.

BIBLIOTHÈQUE CIVIQUE

1.—M. le président donne lecture de la lettre suivante de M. l'échevin Lévy:

* * *

HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 9 avril 1907.

A Monsieur Arcadius-A. Labrecque, Président de la Sous-Commission de la Bibliothèque Civique.

Cher Monsieur,

Suivant votre avis verbal, réitéré par le secrétaire de la Commission de l'Hôtel de Ville, cette sous-commission procédera, cet après-midi, au choix des livres devant entrer dans la Bibliothèque Civique.

Or, la liste de ces livres, préparée par la ci-devant Commission de la Bibliothèque Civique, contient un certain nombre d'ouvrages au choix desquels je m'objecte.

Aux termes de la résolution proposée par l'échevin Giroux, à la séance de la Commission de l'Hôtel de Ville, du 13 mars dernier, qui a été adoptée malgré ma dissidence, je n'aurais pas d'alternative.

Aussi dans l'intérêt de la bonne entente qui règne à la Commission que vous présidez depuis sa fondation, et afin de ne pas rompre l'harmonie préconisée par le "leader" du Conseil, je crois préférable de m'abstenir de siéger à cette sous-commission.

Je vous offre donc présentement ma démission de membre de la sous-commission de la Bibliothèque Civique.

Veuillez me croire, cher monsieur, votre dévoué collègue,

J.-C.-E. LEVY.

* * *

M. l'échevin Giroux proteste contre le passage de cette lettre. Il est anégué que la motion présentée par lui et adoptée à la séance du 13 mars rend difficile le choix des livres destinés à la Bibliothèque civique. "Au contraire, déclare M. l'échevin Giroux, la motion que j'ai présentée et qui a été adoptée, malgré la dissidence de M. l'échevin Lévy, constitue une règle qui manquait jusqu'à présent pour le choix des livres, et qui permet précisément de rejeter ou d'accepter les ouvrages choisis par la ci-devant Commission spéciale de la Bibliothèque civique. Et je puis ajouter que les autorités religieuses ne nous ont point caché leur satisfaction de savoir qu'il existe dorénavant une règle en cette matière délicate."

2.—La sous-commission de la Bibliothèque Civique présente le rapport suivant:

* * *

A LA COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

La sous-commission de la Bibliothèque Civique a l'honneur de faire rapport:

Qu'elle s'est réunie, le 9 du courant, à l'exception de M. l'échevin Lévy, pour étudier les questions qui lui ont été référées et, après délibérations, elle recommande respectueusement:

10.—De présenter au Conseil un rapport lui soumettant les considérants formulés par l'Ecole Littéraire de Montréal, dans sa lettre adressée à cette commission, et demandant à la Ville de mettre de côté un crédit de \$75,000 pour la construction d'un édifice municipal devant recevoir les livres qui constituent et qui constitueront la Bibliothèque civique telle qu'établie.

20.—De prescrire la fermeture des portes de la Bibliothèque civique, entre 6 et 7 heures du soir.

30.—D'acheter un exemplaire de "l'Index des Sociétés Commerciales" de M. J.-L. Gervais, pour les avocats de la Ville, et un autre exemplaire de cet ouvrage pour la Bibliothèque civique.

40.—De solder la note de la Cie de Publications Commerciales, au montant de \$20, pour la reliure de livres à la bibliothèque de Sainte-Cunégonde.

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of April.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Ward and Gadbois.

CIVIC LIBRARY

1.—The chairman read the following letter from Ald. Lévy:

* * *

CITY HALL,

Montreal, April 9th, 1907.

To Arcadius A. Labrecque, Esq., chairman of the sub-committee of the Civic Library.

Dear sir,

According to your verbal notice, reiterated by the secretary of the City Hall Committee, this sub-committee will proceed, this afternoon, with the selection of books for the Civic Library.

Now, the list of books, as prepared by the former Committee of the Civic Library contained a certain number of works to which I object.

In view of the resolution moved by Ald. Giroux, at the meeting of the City Hall Committee, dated the 13th of March last, which was adopted, although I dissented, I have no other alternative. Therefore, in the interest of the good understanding existing in the Committee under your chairmanship, since its institution, and in order not to break the harmony preached by the leader of the Council, I deem it preferable to refrain from sitting on this sub-committee.

Therefor, I hereby offer you my resignation as member of the Civic Library sub-committee.

Believe me, dear sir, your devoted colleague,

J.-C.-E. LEVY.

* * *

Ald. Giroux protested against the part of said letter stating that the motion submitted by him, and adopted at the meeting of the 13th of March, made it difficult to select books for the Civic Library. "On the contrary, declared Ald. Giroux, "my motion presented and carried, although Ald. Lévy dissented, constitutes a rule which up to that time did not exist, for the selecting of books, and which permits precisely to reject or accept works selected by the former special Committee of the Civic Library. And, I may add, that the religious authorities have not concealed their satisfaction, knowing that there exists now a rule in regard to this delicate question."

* * *

2.—The sub-committee of the Civic Library submitted the following report:

TO THE CITY HALL COMMITTEE

The Civic Library sub-committee respectfully report:

That they met, the 9th instant, except Ald. Lévy, for the consideration of matters referred to this sub-committee, and after deliberation, they respectfully recommend:

10.—That a report be made to Council submitting the reasons stated by the "Ecole Littéraire de Montréal," in its letter sent to this Committee, and asking the City to set aside an appropriation of \$75,000 for the erection of a municipal building to contain the books which presently constitute and shall constitute the Civic Library as established.

20.—To order the closing of the doors of the Civic Library, between 6 and 7 o'clock p.m.

30.—To purchase a copy of the "Index des Sociétés Commerciales" from Mr. J.-L. Gervais, for the City attorneys, and another copy of said work for the Civic Library.

40.—To pay the account of the Trades Publishing Co., amounting to \$20, for the binding of books for the Ste. Cunégonde library.